

LES MISSIONS DE LA DCSD : UNE COMPOSANTE INCONTOURNABLE DE L'ACTION DIPLOMATIQUE FRANÇAISE

Les missions de la direction s'inscrivent, bien entendu, dans le suivi des recommandations des deux Livres blancs de la Défense et des Affaires étrangères. Elles sont guidées par les priorités politiques du moment, définies au plus haut niveau, telles que la lutte contre le terrorisme et l'aide à la stabilisation des pays en crise ou en sortie de crise, le renforcement des capacités des pays partenaires en matière de sécurité et de défense, afin de favoriser le développement économique et la stabilité politique dans le respect de la règle de droit.

Dans ce cadre, restructuration des outils de défense, sortie de crise (Réforme des systèmes de sécurité – Désarmement-Démobilisation-Réinsertion), sécurité intérieure, protection civile, soutien à l'export, maintien de la paix... sont les champs d'action de la direction.

Les grands domaines d'action de la coopération de sécurité et de défense

L'action de la DCSD s'inscrit systématiquement dans une logique de **partenariat**. Les projets, qui répondent toujours à la demande d'un pays, reposent sur des conventions bilatérales spécifiques, garantes de la transparence de l'action. Ils s'inscrivent dans la durée pour faciliter une meilleure appropriation par le pays partenaire.

La coopération de sécurité et de défense contribue également à l'extension de **l'influence** et du **rayonnement de la France** au plan international, en agissant pour promouvoir le modèle de sécurité et de défense français, en soutenant les exportateurs d'équipements militaires et civils français ou en assurant l'enseignement du français en milieu militaire et policier.





La formation

Au cœur de l'action, elle touche plus de 2 500 stagiaires par an, tant dans les écoles militaires françaises que dans les écoles nationales à vocation régionale (16 ENVR implantées en Afrique) ; l'enseignement du français y occupe une place de plus en plus prépondérante.

La DCSD développe la coopération en faveur des pays francophones et non francophones par l'accès à différentes formations, en France et à l'étranger. De nombreux programmes d'apprentissage du français sont proposés, dont l'objectif est de faciliter l'accès aux ENVR ou aux écoles militaires et de sécurité françaises. Ces formations permettent une meilleure intégration lors d'opérations de maintien de la paix.

Au bilan, plus de 35 000 militaires et policiers à travers le monde bénéficient d'une action de formation financée par la DCSD (audit, mission de renfort temporaire, stages, vacances de français...).

L'audit et le conseil de haut niveau

Effectués à la demande des pays partenaires, l'audit et le conseil forment un élément de plus en plus représentatif de notre action dans le monde. Il se concrétise par l'affectation ponctuelle ou prolongée de coopérants militaires ou d'assistants techniques auprès des hautes autorités



politiques et militaires d'un pays (ministre de la Défense ou de l'Intérieur, chef d'état-major...), mais également au sein des organisations sous-régionales (OSR, telles que CEDEAO, CEEAC, EASFCOM...) et de l'UA.

Dans le cadre de l'audit, ces experts techniques français ont pour mission d'évaluer tout ou partie de l'outil de sécurité et de défense et font ressortir les problèmes fondamentaux, en tentant d'apporter des solutions concrètes et adaptées au pays considéré.

En parallèle, la DCSD est aussi chargée de la coordination intergouvernementale et de la préparation à la publication de l'ensemble des accords de défense.



Le soutien technique et l'appui logistique

Que ce soit en matière d'organisation, de procédures et de savoir-faire ou par le financement de certains équipements, la DCSD aide les partenaires de la France à restructurer et reconstruire leurs forces armées et de sécurité, notamment lorsqu'elles se retrouvent fragilisées et désorganisées suite à une crise. Ces actions entreprises consistent en la fourniture de matériel et d'équipements. Il s'agit aussi parfois d'aider un partenaire à préparer un contingent pour une mission de maintien de la paix. Les équipements fournis vont alors de la paire de jumelles aux remorques de dépannage en passant par les ambulances et le matériel médical. Cela peut enfin consister en la revalorisation de véhicules blindés de transport de troupes par le financement d'établissements de reconstruction automobile.

COOPÉRATION ET INFLUENCE

La coopération est un outil indispensable de la diplomatie d'influence, y compris dans les domaines de la sécurité et de la défense. Formation, conseil de haut niveau et expertise technique représentent les principaux modes d'action utilisés à cette fin.

Priorité pour la DCSD, la formation d'officiers des diverses forces de sécurité dans les écoles françaises constitue le premier mode d'action en la matière. La France finance chaque année la scolarité de plus de 3 000 stagiaires dans ses établissements sur le sol français ou dans le réseau d'écoles nationales à vocation régionale en Afrique, mis en place par la DCSD. Dans les pays non francophones, les stagiaires bénéficient de cours de français, en amont, pour les préparer à suivre une scolarité ultérieurement.

La diffusion de notre influence passe aussi par l'affectation de coopérants et d'assistants techniques auprès des hautes autorités des pays partenaires. Notre réseau en compte près de 360, répartis dans 56 pays. Ce personnel coordonné par les attachés de Défense et les attachés de Sécurité intérieure met en œuvre, chaque année, plusieurs centaines de projets de coopération, qui touchent plusieurs dizaines de milliers de membres des forces de sécurité et de défense.





SOUTIEN À L'EXPORT

Au cœur des relations internationales de défense, le soutien aux exportations d'armement relève principalement des coopérations militaires et d'armement. Sa conduite revient à la Direction du développement international de la délégation générale de l'armement (DGA).

Stricto sensu, ce soutien était originellement réservé à l'exportation des matériels de guerre, mais avec l'évolution de la gestion de la sécurité globale, le concept de soutien étatique aux exportations a tendance à s'étendre naturellement à l'ensemble des équipements de sécurité et de défense.

Avec la globalisation de la notion de sécurité, soulignée par le Livre blanc sur la Défense et la Sécurité nationale de 2008, une coordination interministérielle est apparue toujours plus nécessaire et a été concrétisée par la création de la Commission interministérielle d'appui aux contrats internationaux (CIACI) qui réunit, tous les deux mois, les représentants des ministères de la Défense, des Affaires étrangères et européennes, de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique, sous la présidence du directeur de cabinet du Premier ministre.

Au sein du MAEE, les actions relatives au soutien des exportations d'armement sont principalement mises en œuvre par la DCSD, en liaison respectivement avec la Direction de la coopération internationale du ministère de l'Intérieur et l'état-major des armées, pour la mise en œuvre d'actions de conseil et d'expertise en amont des contrats et des formations adaptées en accompagnement. Dans le domaine du soutien à l'export, la DCSD a élargi son action au-delà de l'Afrique vers les autres continents comme en témoignent les nouvelles ouvertures de postes de conseillers en Arabie saoudite, aux Émirats arabes unis et au Koweït.



La DCSD dans le soutien au maintien de la paix...

Soutien à la participation des armées aux opérations de maintien de la paix

S'agissant de la coopération de défense, notre relation bilatérale repose principalement sur le soutien fourni à notre partenaire dans le domaine de la formation aux opérations de maintien de la Paix au sein du CAECOPAZ (Centre argentin interarmées d'entraînement pour les opérations de paix). L'action de nos deux coopérants en Argentine (dont un est directeur de la division doctrine du centre), insérés au sein du CAECOPAZ, s'inscrit dans une démarche régionale plus marquée depuis la création de l'Association latino-américaine des centres de maintien de la paix (ALCOPAZ) qui permet de dynamiser les échanges entre les différents centres de maintien de la paix du continent (Argentine, Brésil, Chili, Équateur, Pérou, Paraguay, Uruguay et Guatemala). Au titre de la mutualisation des moyens, la participation d'un instructeur argentin à l'ENVR de maintien de la paix de Bamako (Mali), depuis mars 2007, témoigne de la maturité de notre relation de coopération. L'Argentine réfléchit aujourd'hui à pérenniser ce lien d'expérience « opération de maintien de la paix » avec l'Afrique.



Le CAECOPAZ en chiffres :

- 121 stagiaires en langue française formés au CAECOPAZ ;
- 3 350 stagiaires formés au CAECOPAZ en 2010 ;
- 36 stagiaires militaires ayant bénéficié d'une action de formation via une bourse.

Deux activités complémentaires : colloques et accords / survols et escales navales

Colloques et accords

Le bureau Colloques et accords de la DCSD coordonne, au titre du MAEE, la préparation et la négociation des accords bilatéraux de coopération en matière de défense. Il organise par ailleurs, en étroite collaboration avec l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN), des sessions internationales financées par la DCSD et portant sur les grands enjeux contemporains de sécurité et de défense. Rassemblant quelque 150 auditeurs étrangers chaque année, ces colloques et séminaires sont un lieu d'échanges et de rencontres privilégié et contribuent à la diplomatie d'influence.



Survols et escales navales

Le bureau des survols et escales navales gère les demandes d'escales navales et de survols d'aéronefs d'État. Il délivre, en liaison avec les autorités militaires et civiles compétentes, les autorisations de survol d'aéronefs d'État et les demandes d'escale des navires militaires en France, et instruit les demandes françaises de survol et d'escales à l'étranger.

À ce titre, la DCSD est en relation directe et étroite avec le cabinet du ministre sur certains dossiers sensibles, la problématique intégrant souvent une dimension politique majeure.

En 2010, le bureau des survols et escales navales a traité 6 850 dossiers de survols et 766 dossiers d'escales.